

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 27 MAI 2024 à 19h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 -
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 -	17 -	24 -
4 -	11 - BRUNET Didier	18 - DURET Stéphanie	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 - COMPOIS Sylvie	19 -	26 -
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 - PITTNER Franck	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : André BUISSON (pouvoir à Sylvie COMPOIS), Michelle FAVRE (pouvoir Anne CONAND), Lakshmi ROCHER, Vincent CHEVROT, Yannick MARANDET (pouvoir à Thierry CORTADE).

Absentes : Lucie TEIXEIRA, Alexia CEFALU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 27-05-2024/36

REVALORISATION DES PRESTATIONS OCCASIONNELLES ACCORDEES AUX AGENTS

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La Ville sert habituellement des prestations en argent à ses agents à l'occasion d'évènements familiaux. Il est proposé de revaloriser les modalités de mises en œuvre de ces prestations.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03/04/2024,

Vu les crédits inscrits au budget,

Délibération n°36/24 du Conseil Municipal du 27.05.2024 - Revalorisation des prestations occasionnelles accordées aux agents

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANTS
Mariage ou Pacte civil de solidarité (Pacs)	200,00 €,
Naissance d'un enfant	200,00 €
Décès de l'agent (en activité)	500,00 €

Il est précisé que la prestation mariage ou Pacs ne peut être versée qu'une seule fois à l'agent, à l'occasion de l'un ou l'autre évènement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la revalorisation des prestations occasionnelles accordées aux agents de la Ville comme détaillées ci-dessus,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AINSI DELIBERE LES JOUR

MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire



Béatrice SANTAIS